

Sujet: [INTERNET] implantation d'une chaufferie biomasse à PLOUHA SARL Le chêne vert, lieu dit bois château

De :

Date : Tue, 27 Oct 2020 18:20:48 +0100 (CET)

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

"

Nous sommes un couple d'anciens habitants de PLOUHA résidant actuellement dans une commune avoisinante et nous nous sentons très concernés par ce projet de deuxième tranche d'une chaufferie biomasse par la Société Le Chêne Vert lieu-dit Bois-Château.

Ce projet nous semble particulièrement à contre-courant des efforts entrepris et promis par le Gouvernement pour la réduction de CO2 dans l'atmosphère.

En effet, selon l'étude de l'ADEME "une tomate produite en France sous serre chauffée émet 8 fois plus de gaz à effet de serre qu'une tomate produite en France en saison et 4 fois plus qu'une tomate importée d'Espagne(où les serres ne sont pas chauffées)".

A cela s'ajoute, l'émission de CO2 relative aux transports par camions de 11 000 tonnes de bois par an.

Il ne nous paraît pas cohérent que des fonds publics à hauteur de 800 000 Euros soient attribués à ce type de projet agro-industriel alors que cet argent serait beaucoup mieux utilisé pour aider des exploitations agricoles respectueuses de l'environnement.

De plus, outre le CO2, les émissions de particules toxiques avec la combustion de bois de classe B ne sont pas anodines pour l'air et les sols environnants(dioxyde de soufre, oxyde d'azote, poussière, furane, dioxine...); il est prévu un débit d'émission de fumées jusqu'à 24 000M3/heure).

Certes, les cheminées sont pourvues de filtres mais ces derniers ne captent pas l'ensemble de ces émissions toxiques.

D'autre part, l'efficacité de ces filtres, hormis un contrôle annuel par un organisme agréé, est du ressort de l'exploitant(à la fois juge et partie).

Cette pollution est d'autant plus préjudiciable qu'elle a lieu à proximité immédiate d'une zone urbanisée, du captage de POULDOURAN et peut porter préjudice à des exploitations agricoles voisines particulièrement soucieuses d'une production de qualité exempte de produits chimiques.

Les citoyens que nous sommes ne comprendraient pas qu'un accord puisse être donné pour ce type de

production hors-sol, hors-saison, source de nuisances et de pollution pour la santé et l'environnement.